

La rénovation énergétique de la maison médicale

La rénovation énergétique d'un bâtiment abritant une maison médicale, à Champagné, a bénéficié d'une aide financière via le Fonds européen de développement régional (Feder). La subvention a été accordée dans le cadre du programme 2014-2020.

Page modifiée le mercredi 25 novembre 2020 • Données Le Mans Métropole

Projet



Le projet a consisté à mettre en œuvre une opération de rénovation globale sur un bâtiment, une ancienne banque, pour créer une maison médicale. L'Union européenne accompagne ce projet sur la partie rénovation énergétique.

Objectifs

La commune de Champagné s'engage depuis plusieurs années dans une politique d'investissements publics afin d'offrir des équipements et des services de qualité à sa population. La réhabilitation d'une ancienne banque pour créer une maison médicale s'inscrit dans cette dynamique.

Ce projet immobilier répond à deux objectifs.

- Un **objectif environnemental**, très important pour le territoire, par la réhabilitation énergétique des bâtiments les plus énergivores,
- un objectif de **maintien des services médicaux** au niveau local, notamment par le remplacement des médecins généralistes et le maintien de deux infirmières déjà présentes sur la commune. Un cabinet supplémentaire, à vocation polyvalente, va aussi permettre d'accueillir un autre médecin ou d'autres praticiens.

Travaux

La rénovation thermique de cette ancienne banque a permis un gain énergétique de 66,76 %. Par la baisse de sa consommation en énergie primaire, le bâtiment contribue ainsi à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 5,75 tonnes d'équivalent CO₂ par an.

Les travaux suivants ont été réalisés.

- Isolation thermique par l'extérieur,
- remplacement des menuiseries, dont fenêtres de toit, volets isolants et porte d'entrée en aluminium,
- installation d'un ballon d'eau chaude électrique,
- mise en place d'un caisson de ventilation avec programmation,
- isolation des combles et des rampants avec laine de verre,
- mise en place d'une pompe à chaleur air/air réversible,
- amélioration de la performance de l'éclairage.

Maîtrise d'ouvrage

C'est la commune de Champagné qui a conduit cette opération de rénovation.

Calendrier

Les travaux ont été menés de 2017 à 2018.

Montant

Le coût global de l'opération s'élève à 360 720 € hors taxes. Les dépenses éligibles au Feder ont concerné uniquement les travaux de rénovation énergétique, pour un montant de 131 622 € hors taxes.

Partenariat

La participation européenne du **Feder** est de 39 486 €.

La **région** a participé à hauteur de 39 100 € et **Le Mans Métropole**, au titre du fonds de concours à la transition énergétique, pour 116 813 €.

La part restante pour la commune de Champagné est de 165 321 €.

39 486 €

d'aide européenne

C'est la subvention accordée par le Feder pour la rénovation énergétique de ce bâtiment.

